

Pas de tweet, pas de plainte, Madame Rossignol ? Un jeune couple agressé pour une pizza au jambon...

écrit par Christine Tasin | 29 août 2016



On lira avec intérêt l'article ci-dessous et on ne pourra que constater le [silence de Rossignol](#) et du gouvernement sur cette affaire. Une jeune fille choquée, traumatisée... qui, elle, ne recevra pas la visite de nos ministres qui n'enverront aucun tweet pour dénoncer les fascistes islamiques qui font la chasse au jambon.

On constate sans étonnement mais avec une révolte sans nom que l'un des deux agresseurs a déjà été condamné 6 fois... et qu'il n'écope, sur le coup, que de un an ferme. Bref il est dehors dans un mois, avec ou sans bracelet. Il rigole, il rigole... Et il y a bien des chances qu'il ne soit pas français et s'il avait la nationalité française à tous les coups ils est bi-national... Mais pas de double peine, messieurs les gauchistes.. Il vaut mieux que nos jeunes se fassent agresser.

On n'en parle pas beaucoup dans les medias traditionnels. Il est vrai que la pilule « padamalgam » ne fait plus trop effet et que, même si *La Voix du Nord* n'avait pas donné le patronyme

des agresseurs, chacun, même au fin fond de la campagne profonde, sait que seuls les musulmans sont rendus enragés par l'existence même du jambon. Chacun sait que seuls les musulmans refusent la liberté de ne pas être musulman et veulent imposer à tous, musulmans ou non musulmans le respect des superstitions et autres interdits/obligations coraniques. Chacun sait enfin, cerise sur le gâteau, que seuls les musulmans usent de violence – violence allant jusqu'au terrorisme- pour imposer ce qu'ils s'imaginent être la volonté d'allah.

Il n'empêche que l'on ne peut que constater les attaques tous azimuts contre les Français, leurs coutumes et notre pays. Burkini ici, femme en short là, voilée là-bas, aujourd'hui jambon... Liste non limitative. Et la Licra peut pleurer, signaler, déposer plainte contre moi, cela ne changera rien à la réalité : nous subissons la seconde et la troisième phase du djihad, concomitamment.

Et il nous appartient de faire circuler ces infos, ces prétendus faits divers concernant de prétendus déséquilibrés. Les Français doivent comprendre que lorsqu'il y a pléthore de « faits divers » avec l'islam au centre, ce ne sont pas des faits divers mais des faits de guerre.

Et quand on est en guerre, on ne se comporte plus de la même façon. Qu'on se le dise. Sisco ! Reconquista !

Douai-Cambrai : à la sortie de la discothèque, la commande de pizza vire à la descente aux enfers

Deux Douaisiens ont été condamnés à un an et six mois de prison ferme pour s'en être pris à une jeune fille et à son compagnon, à la sortie d'une discothèque cambrésienne.

Le tribunal correctionnel de Douai a condamné Youness Boussaid et Fatah Bouzid à de l'emprisonnement ferme. Les prévenus, tous deux âgés de 27 ans et domiciliés dans le ressort de l'instance judiciaire de Douai, ont été reconnus coupables de violences en réunion commises près d'une discothèque, à Cambrai.

Cambrai, dimanche 18 octobre 2015. Une jeune fille et un jeune homme sortent de la discothèque Le Mix Bar où ils viennent de passer la soirée. Alors qu'ils commandent une pizza auprès d'un commerçant installé à proximité, ils sont abordés par des individus qui leur proposent de la cocaïne, avant de leur reprocher d'avoir choisi une pizza au jambon, car, en consommant ce type de nourriture, ils risquent « *d'aller en enfer* ».

Humiliations

Les agresseurs veulent humilier la fille, caressent ses cheveux blonds, introduisent de force son propre doigt dans son nez, la font chuter. Elle perd connaissance. **Son compagnon tente de la protéger, mais les coups pleuvent.** Le personnel de sécurité de la discothèque intervient. Les trublions prennent la fuite à bord d'une berline allemande de grosse cylindrée louée en Belgique, dont l'immatriculation conduira, au terme d'une longue enquête, à l'identification des auteurs. Ils seront reconnus par un témoin et le pizzaiolo, puis formellement par les victimes lors de la confrontation. Des photos attestent en outre de la présence de Youness Boussaid et de Fatah Bouzid dans la boîte avant des faits qu'ils nient en bloc. **Plus inquiétant, ils ne viennent pas s'expliquer à l'audience du tribunal.**

Une victime choquée

« *Depuis, je suis sous antidépresseurs, j'hésite à sortir de chez moi. Si je fais des courses, il m'arrive de ne plus savoir quoi faire face à mon caddie* », indique à la barre la jeune fille d'une voix tremblante. Elle éclate en sanglots. La présidente Talon fait enregistrer sur le registre de l'audience l'état fébrile de la plaignante. Son avocat, Me Éric Villain, regrette que les mis en cause ne soient pas venus contester les violences devant le tribunal.

Des peines sévères

Pour le ministère public, **les versions des prévenus sont incohérentes.** À l'encontre de Youness Boussaid, dont le casier judiciaire affiche six condamnations, elle requiert huit mois ferme, et, s'agissant de Fatah Bouzid, une seule mention au casier, dix mois avec sursis. Au final, le tribunal, se montre plus sévère. Il condamne Youness Boussaid à un an ferme et Fatah Bouzid à six mois ferme. De plus, ils devront verser chacun 1 500 € au titre du préjudice moral. P. V. (CLP)

<http://m.lavoixdunord.fr/region/douai-cambrai-a-la-sortie-de-la-discotheque-la-ial6b0n3700489>